

RESERVE INTEGRALE DU MONT HOYO

Superficie : Environ 6 000 ha

Catégorie IUCN : I

Label international : aucun

Principales pressions

- L'exploitation forestière artisanale ;
- La présence de groupes armés ;
- Le braconnage par les militaires et les pygmées qui vivent dans l'AP.

1. Contexte : d'où part-on?

Acte et date de création

L'aire protégée a été formellement établie à travers l'ordonnance n°74 du 28/02/1947, modifiée par l'ordonnance n°318/Agri du 14/10/1947.

Propriétaire foncier : Etat Congolais

Institution de gestion : ICCN

Projets en cours sur l'aire protégée

Trois projets sont actuellement en cours dans l'AP :

- Le projet « Hope in action » (durée : 5 ans) intervient sur la réhabilitation des infrastructures ;
- WCS effectue les inventaires biologiques ;
- Société Zoologique de Londres appuie des actions de développement en faveur des communautés locales.

Limites de l'aire protégée

En 1996, le personnel a dû abandonner l'AP à cause de la guerre. Ce n'est qu'en 2010 que les activités de délimitation ont commencé. Mais les communautés locales y sont réfractaires et souhaitent déclasser la réserve. Des séances de sensibilisation sont occasionnellement organisées avec les communautés locales afin de trouver des alternatives à ces problèmes fonciers.

Le règlement de l'aire protégée

Les règlements qui encadrent la gestion des ressources naturelles de l'AP sont : l'acte juridique de création, la loi portant conservation de la nature en RDC (loi n°69-041 du 22 août 1969) et la loi portant code forestier (loi n°011 du 29 août 2002).

2. Planification : à quoi veut-on arriver ?

Objectifs actuels de gestion

Les objectifs de gestion exprimés par les gestionnaires sont de protéger les okapis et conserver les grottes.

Configuration de l'aire protégée

Il n'y a pas de zonage interne. En outre, la faible taille de l'AP ne permet pas d'assurer la viabilité des populations de grands mammifères. Sa configuration n'est donc pas adaptée à son objectif de sauvegarde des okapis.

Plan de gestion/aménagement et plan de travail

L'AP de Mont Hoyo ne dispose pas de plan de gestion mais il y a un plan provisoire de travail (élaboré en janvier 2010). Cependant ce plan de travail n'est pas encore appliqué.

Suivi évaluation

Aucun indicateur de l'impact des activités de gestion n'a été défini.

3. Intrants : de quoi a-t-on besoin ?

Moyens humains

L'équipe de gestion se compose de 22 personnes permanentes et de deux agents temporaires.

Recherche

A l'heure actuelle, il n'y a pas d'activités de recherche dans l'AP.

Moyens financiers

Le budget alloué à l'AP provient presque exclusivement de bailleurs externes (WCS, Hope in Action, Société zoologique de Londres). Les gestionnaires disposent de 6.072.000 francs congolais alloués par l'Etat et essentiellement destinés au paiement des salaires des agents.

4. Processus de gestion: comment s'y prend-on?

Gestion des ressources naturelles

Il n'existe pas de mécanisme de gestion active des ressources naturelles.

L'application de la loi

L'application de la loi est inexistante dans cette AP qui est soumise à de forts troubles politiques (présence de milices armées à l'intérieur de l'AP). Aucune arrestation n'a été mentionnée durant l'année 2010. Les milices Ngiti continuent d'opérer. En mars 2010, les gardes de l'AP ont été attaqués par ces groupes armés. Cette situation inhibe tout contrôle dans l'AP.

Inventaires des ressources

Aucun inventaire n'a été effectué sur la faune ou l'habitat. Toutefois en février 2010, WCS a réalisé une étude sur les activités socioéconomiques des communautés. Un rapport de synthèse de ces travaux a été remis aux gestionnaires.

Gestion du personnel

La formation et les compétences du personnel sont faibles par rapport aux besoins de l'aire protégée. Les gestionnaires souhaitent développer leurs compétences sur les thèmes de la conservation communautaire et des techniques d'inventaire.

Gestion du budget

L'aire protégée ne pourrait pas fonctionner sans l'apport des fonds de bailleurs externes. Le budget alloué par l'Etat ne sert qu'à payer les salaires des gestionnaires.

Infrastructure et équipement

Le matériel et les installations sont peu entretenus. L'AP dispose d'une moto, d'un GPS. L'hôtel qui avait été construit a été détruit en 1996 lors de la guerre. Les infrastructures d'aménagement sont rares et non entretenues : sur l'ensemble de l'AP seuls 3 km de piste ont été tracés.

Education et Sensibilisation

Il y a quelques actions de sensibilisation mais qui ne découlent pas d'une programmation préalable. Cette sensibilisation est essentiellement orientée vers le règlement des conflits fonciers autour de la délimitation de l'AP. Il s'agit de causeries entre les populations locales et autorités de la gestion. La dernière action de sensibilisation a été réalisée en mai 2010 et portait sur le respect des limites de la réserve.

Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)

En dehors des échanges relatifs aux enjeux fonciers que suscite l'AP, il ne semble pas y avoir d'interactions avec les communautés.

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée

Il n'y a pas de cadre d'échange établi avec la population. Celle-ci n'est approchée qu'à l'occasion de visites d'expatriés dans l'AP.

Tourisme

Il n'y a pas d'activité touristique dans l'AP. Il semblerait qu'une ONG souhaite réhabiliter la route de 13 km pour permettre l'acheminement des matériaux pour la réparation de l'hôtel qui a été détruit pendant la guerre. A noter qu'avant la guerre, il y avait des touristes qui fréquentaient la zone.

5. Résultats : qu'a-t-on réalisé ?

Accueil des visiteurs

Les infrastructures d'accueil pour les visiteurs ne sont pas fonctionnelles pour le moment. L'hôtel a été détruit en 1996 lors de la guerre.

Droits et taxes

Les droits et taxes qui sont théoriquement applicables, ne sont toutefois pas perçus. Pour mémoire, l'ordonnance n°74 du 28/02/1947 (modifiée par l'ordonnance n°318/Agri du 14/10/1947 et la loi n°69-041 du 22 août 1969, portant conservation de la nature en RDC) prévoit le prélèvement de droits et taxes dans les AP, et précise qu'une partie des sommes perçues sera reversée aux communautés.

Accès

L'AP de Mont Hoyo est enclavée. Elle est soumise à des troubles politiques importants. Les milices Ngiti continuent d'opérer dans l'AP. En mars 2010, les gardes de l'AP ont été attaqués par ces groupes armés. Cette situation inhibe le contrôle dans l'AP.

Retombées économiques pour les communautés

De nos jours, les communautés ne jouissent d'aucun droit d'utilisation des ressources. L'AP a créé quelques emplois temporaires dans le cadre de la réhabilitation des 3 km de piste, mais cette retombée économique est insignifiante par rapports aux besoins des populations.

Etat des lieux

Avec les conflits existant dans l'AP, la biodiversité a été sévèrement endommagée mais les gestionnaires pensent que les okapis subsistent. En effet, les rebelles installés dans l'AP, font fuir les populations et réduiraient parallèlement l'impact du braconnage par les riverains. D'après les gestionnaires, l'impact du braconnage effectué par les rebelles eux-mêmes ne serait pas suffisamment grave pour faire disparaître cette espèce. Cela reste bien sûr une hypothèse.